

Résolution

La défense des libertés

Le piétinement sourd du système « En Marche »

En 2019, le Congrès national de la **Fédération nationale de la Libre Pensée**, réuni à Alizay du 26 au 30 août alertait : « *La liberté de conscience, la simple expression d'une opinion, est menacée. Elle est menacée sur tous les plans, sur tous les terrains. Elle est malmenée, brutalisée.* » Le Congrès poursuivait : « *La question est : sommes-nous libres ?* » et affirmait : « *Une camisole de force est passée sur la pensée, c'est-à-dire sur le droit de réfléchir par soi-même, de ne pas être d'accord, de le dire, de le faire savoir, de dialoguer, d'écouter, d'argumenter.* »

Tout ce que nous écrivions s'est accentué. Certes, des traits nets de remise en cause des libertés fondamentales s'étaient déjà affirmés, un fonctionnement brutal était évident (affaire **Benalla**, répression des *Gilets jaunes*, par exemple), mais les événements depuis le dernier Congrès nécessitent d'aller plus loin dans l'analyse. Ces événements sont, d'une part, la grève généralisée contre « *la réforme* » des retraites et, d'autre part, la réaction du pouvoir face à la crise majeure déclenchée par la pandémie. Evidemment, nous resterons sur notre strict plan de Fédération nationale de Libre Pensée, refusant toute intrusion sur le terrain syndical ou politique et rejetant toute prétention scientifique, médicinale ou autre.

Retour sur un système

La principale caractéristique comportementale du « *système Macron* » est la stupéfaction devant un phénomène nouveau quel qu'il soit (« *Gilets Jaunes* », par exemple), son incapacité à le comprendre, à l'analyser, à réagir, son mépris à l'égard des contestataires de sa politique, ne parlons même pas de son incapacité à anticiper. Si gouverner c'est prévoir, **Emmanuel Macron** ne gouverne, ni ne prévoit.

Nous écrivions dans le projet de résolution, rédigé avant le remaniement « *On entend souvent l'accusation d'amateurisme ou d'incompétence portée contre ce gouvernement ; amateurisme revendiqué par Emmanuel Macron, lui-même. C'est faux, ou pour le moins, très incomplet. Sibeth N'Diaye, porte-parole du gouvernement, était dans une posture politique pour concentrer la colère contre elle et la détourner du « Président ».* Si le gouvernement est totalement coupé de la vie réelle (préconiser la distanciation sociale dans le métro !), il est loin d'être « amateur » : **Pénicaud, Le Maire, Darmanin**, Macron lui-même, sont des professionnels du capitalisme. Mais, ils ne sont pas des professionnels de la politique et ne sont dotés d'aucune psychologie, même sommaire. Comme le note l'historien **J. Chapoutot** quand **Angela Merkel** parle à des adultes, Emmanuel Macron parle à des enfants (les palinodies concernant les masques, inutiles, puis indispensables, mais introuvables...) jouant le **Père fouettard** « Nous sommes en guerre » comme le serpent du **Livre de la Jungle** « ayez confiance ».

Il n'y a pas de gouvernement Macron : On ne compte plus le nombre de ministres démissionnaires ou démissionnés, Bruno Le Maire se contrefiche ouvertement des directives du Premier Ministre, lui-même en guerre ouverte avec Macron ; les deux contredisent et sont contredits quotidiennement par le Ministre de

l'Education nationale ; le Président de la République annonce en personne les mesures relatives à la Culture, qui sont du strict ressort du Ministre de tutelle ; l'article 49-3 sur les retraites a été annoncé publiquement à l'Assemblée, qui le découvrait en même temps que le secrétaire d'Etat chargé du dossier... etc etc. »

Le remaniement ne fait qu'accélérer cette caractérisation : remplacer un Premier ministre qui dépasse le Président dans les sondages (à croire que Macron est le seul maintenant à faire confiance aux sondages) par quelqu'un dont le trait essentiel est d'être inconnu est digne d'une monarchie d'opérette. Il fallait débaucher des personnalités marquantes et on a **Jean Castex**... Personne ne doit faire de l'ombre au Président. Son silence énigmatique n'est pas une politique rusée mais la marque de son incapacité à rallier qui que ce soit au naufrage (les arrivistes **Dupont-Moretti, Pompili, Bachelot** frappaient aux portes depuis longtemps).

Il n'y a pas de parti macroniste. Le mouvement « *En Marche* » n'a comme seul fond d'avoir les initiales de son candidat. Il ne connaît pas d'élections, pas de Congrès, pas de plate-forme ni de programme, pas même d'appareil. Il va d'anciens candidats *Front National* à des gauchistes repentis comme **Romain Goupil** ; il bénéficie comme il est le produit de l'effondrement des partis habituels de la Ve République. Il n'est pas un « *parti godillot* » ; la comparaison avec l'*UDR* gaullio-pompidolienne ou le *PS* est à peine formelle : la discipline de vote n'est pas une discipline de parti ou de groupe ; elle est celle d'Elus qui sont là par accident, acquittent leur jeton de présence et qui, en masse, « *passent à l'ouest* » : on ne compte plus les départs. Ce n'est pas la tentation du parti unique interclassiste, mais l'impossibilité d'un tel parti (les discussions sur le dépassement ou le rejet supposés des partis sont d'un autre registre).

La comparaison avec le bonapartisme est également formelle : **Bonaparte** demande une armée (même en fiction), un prestige. Le prestige militaire peut être réel (**Bonaparte, de Gaulle, Ataturk, Franco**), fabriqué (**Peron**), fantasmé (**Pétain, Boulanger**), créé de toutes pièces (**Napoléon III**), mais il existe. Quid chez Macron ? Sans aller à des explications psychologiques très incertaines, célébrer Pétain, insulter les Fusillés pour l'exemple, poser dans un avion de chasse, inventer le *SNU* témoigne à la fois des besoins militaristes de l'impérialisme français et de la volonté de représenter, comme au théâtre, le chef suprême des armées. Quant au prestige international, là où de Gaulle, Mitterrand, voire **Chirac** « *existaient* », Macron est la risée de la presse internationale.

La définition classique du bonapartisme est « *au dessus des classes sociales* », comme de Gaulle. Qui peut considérer Macron au-dessus des classes sociales ? Même **Sarkozy** ne faisait pas autant « *Président des riches* ». Le bonapartisme suppose une force politique ; voilà pourquoi Pétain était qualifié de « *bonapartisme sénile* ». Où est cette force chez Macron ? Le bonapartisme suppose une base sociale : la paysannerie et la bourgeoisie pour les deux Bonaparte ; la petite-bourgeoisie dépassée pour de Gaulle. Où est la base sociale de Macron ? Les start-upers ? Les actionnaires des grandes sociétés ? La seule base sociale de Macron est « *la caste* » (**Laurent Mauduit**), groupe de hauts fonctionnaires également décideurs des grands groupes capitalistes. Ce n'est pas un accident si en pleine crise, le 10 mars, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances déclare : « *C'est le moment de faire des bonnes affaires en bourse* ».

La tentation concordataire est très nette (devançant même la demande des Eglises) et c'est ici, et ici seulement, que le macronisme se rapproche le plus du bonapartisme originel. Mais la tentation

concordataire n'est pas un signe marqueur du bonapartisme (**Guy Mollet**, puis **François Hollande**, le moins bonaparte des Présidents de la Ve République, ont souhaité le retour du Concordat). Mais les forces qui seraient intéressées à cela ne l'expriment pas ouvertement dans la situation qui leur est favorable (Eglise ou cultes).

Dire que le *Président-Bonaparte* « *contrôle tout* » ne correspond pas à la réalité. Plus personne ne contrôle plus rien. La crise mondiale a révélé que plus rien ne tenait et a fini de disloquer l'économie, la politique, l'Union européenne etc. Quelqu'un qui intervient à la télévision tous les quatre matins est censé « *contrôler tout* » ?

La formule « *rejet* » à propos des élections était devenue une formule galvaudée. Avec les dernières élections municipales, quand on connaît l'attachement de la population aux Elus de terrain, ce rejet prend essentiellement la forme d'une abstention massive et volontaire avec, dans certains endroits, la recherche de nouvelles têtes. Il n'est en rien une désaffection de l'engagement militant ou civique. Les abstentionnistes du dimanche étaient les manifestants du samedi ou du lundi.

Il faut dire un mot de l'appareil répressif. La répression des manifestations est inégalée, mais il serait erroné de ne pas voir l'autonomisation (qui est plus grave que l'impunité) d'une partie de l'appareil répressif. Cela a été très net dans l'affrontement entre **Castaner** et les représentants des forces de l'ordre. Les révélations sur les « *violences policières* » tombent on ne peut mieux. La police obtient absolument tout ce qu'elle demande, y compris l'éviction de Castaner. La guerre est ouverte entre la gendarmerie et la Préfecture de Police, la doctrine de maintien de l'ordre dite « **Massoni** » (non contact avec les manifestants) est explicitement rejetée (**Cazeneuve** avait été un précurseur remarquable)... L'appareil répressif ne cherche même pas à « **être couvert** ». Le Préfet **Lallemant** sur lequel, à bon droit, on s'insurge n'est que l'expression paroxystique de la situation, en rien une déformation ou une anomalie.

Il est indispensable d'avoir tous ces éléments et arguments si l'on veut comprendre non le tournant autoritaire du pouvoir, mais l'accentuation de celui-ci.

Cette accentuation est intervenue à un moment précis, quand il s'agissait d'en finir avec la grève du début de l'année 2020 et s'est révélée en profitant de la pandémie. On connaît la formule d'**Alain Bauer** « *Tout gouvernement, confronté à un mouvement social essaye le pourrissement, puis la violence* ». Les deux avaient été inefficaces. Le 49-3 inédit faisait entrer une autre période. **Il y a dans cette précipitation un incontestable facteur panique.**

La régression des libertés

Il ne s'agit pas de dresser un catalogue mais de donner une indication générale. Sous le couvert de lutte contre la pandémie, on assiste à une forte remise en cause du socle républicain, les libertés régressent et la démocratie diminue. C'est le cas, notamment, de la loi du 23 mars 2020 et de la loi organique du 30 mars 2020 (qui forment « *l'état d'urgence sanitaire* »). *L'Express* en date du 2 mai considère que « *l'état d'urgence sanitaire est plus liberticide que l'Etat d'urgence classique* » et estime que « *chez nous, l'État de droit aussi est l'un des grands perdants de la crise.* » Notons qu'aucun autre état européen confronté à la pandémie n'a eu recours à de telles lois.

Jean-Marie Burguburu, Président de la **Commission nationale consultative des droits de l'Homme** (CNCDH), interviewé par *Mediapart* le 2 mai affirmait : « *Le problème est que non seulement l'état d'urgence sanitaire va être prolongé de deux mois supplémentaires, jusqu'au 24 juillet, soit après le tournant estival de notre 14 Juillet national qui signe souvent le début des vacances, mais que, surtout, d'après le projet de loi, les mesures vont être durcies, avec notamment l'isolement des personnes contaminées, on ne sait pas sous quelle contrainte, ni quelles sanctions.* » On a vu ce qu'il en était.

« *De plus, la création des zones vertes et rouges semble impliquer l'interdiction corrélative de passer des unes aux autres : le gouvernement va-t-il se risquer à créer une sorte de ligne de démarcation (de mauvaise mémoire pour les plus anciens), non plus nord-sud, mais est-ouest ? On ne veut pas le croire !* »

Relevons l'inquiétude du journaliste intervieweur : « *Depuis le début du confinement, le Conseil constitutionnel s'est plus ou moins mis en pause, le Conseil d'État valide à peu près toutes les décisions gouvernementales et les organismes indépendants comme le Défenseur des droits, la Cnil et la CNCDH semblent marginalisés : vous rendez des avis qui ne sont pas pris en compte. Quels contre-pouvoirs reste-t-il ?* »

Notons l'histoire des banderoles de Toulouse, où on a appris que le parquet avait mandaté la police pour mettre en garde à vue une citoyenne qui avait affiché une petite banderole intitulée : « *Macronavirus, à quand la fin ?* », histoire à propos de laquelle le juriste **Régis de Castelnaud** écrit qu'il s'agit de « *criminaliser l'opposition à Macron* »

Le **SNJ** et le **SNJ- CGT** alertent dans un communiqué commun le 2 mai : « *Dans la rubrique « Désinfox Coronavirus » qui vient d'être créée, le site web du gouvernement français publie une liste de liens vers « des articles de médias français luttant, dans le cadre de la crise sanitaire, contre la désinformation ». La qualité des articles ainsi mis en avant - émanant pour le moment de cinq rédactions seulement : **Libération**, **20 Minutes**, **FranceTVinfo**, **l'AFP** et **Le Monde** - n'est pas en cause. Mais de quel droit le gouvernement se permet de décider ce qui relève de la « bonne » et de la « mauvaise » information ?* »

Contrairement à ce qui a été dit, ce n'est pas le retour du Ministère de l'Information ; c'est bien pire : c'est la validation (ou non) par le gouvernement de toutes les informations. Il y a un tournant autoritaire marqué. Et la question du journaliste cité plus haut est bien pertinente : quels contre-pouvoirs ?

Devant le tollé unanime de cette décision, le gouvernement a dû reculer et supprimer cet *Index*, nouvelle Congrégation pour la Doctrine de la Foi macroniste. Ce qui prouve deux choses : la volonté réactionnaire de réprimer toute opposition et toute critique, mais aussi que les libertés démocratiques vivent dans la conscience de ce pays.

Les contradictions prennent des formes parfois cocasses : le Conseil d'Etat suspend dans un premier temps l'autorisation préalable de manifester (ce qui est bien) mais limite, ensuite, le nombre de manifestants à 5 000 ; comment compter ? Au début de la manifestation ou à la fin ? Suivant la police ou suivant les organisateurs ? Il n'est pas secondaire que la première manifestation d'après confinement ait été une manifestation spontanée, de masse, non autorisée, contre les violences policières d'Etat.

Le Congrès attire l'attention des libres penseurs sur plusieurs éléments. D'une part, plus que de « *violences policières* » (les « *bavures* ») il faut parler de « *violences d'Etat* » ou de « *violences policières d'Etat* » (organisation de la répression des manifestations, des regroupements, quadrillage des quartiers etc). Les deux sont injustifiables et condamnables. La « *violence policière d'Etat* » pose directement la responsabilité politique (préfets, représentants du gouvernement, gouvernement) et balaye la rhétorique sur la « *police républicaine* » dont il faudrait éliminer les « *pommes pourries* », rhétorique commune à la gauche, la droite et au macronisme. Sur ce point, nous nous réclamons du combat de **Maurice Rajsfus** dont nous saluons la mémoire.

D'autre part, si la haine du racisme est largement et légitimement partagée dans la population, notamment dans la jeunesse, il ne faut pas négliger une opération de propagande préparant l'élection de 2022 : tout le monde, même le gouvernement Macron, serait antiraciste, sauf le **Rassemblement national** et une partie de l'appareil répressif.

La Libre Pensée attire une nouvelle fois l'attention sur le caractère totalitaire des institutions européennes supranationales mettant en danger la liberté de conscience inscrite dans la loi de 1905.

La Libre Pensée cherche en toute occasion à obtenir des résultats concrets immédiats en défense des libertés publiques et à donner à ces résultats la plus grande publicité. Ainsi sur la Sécurité sociale, la Libre Pensée ne manquera pas une occasion de mettre en évidence le caractère criminel des conséquences des modifications de financement de la Sécurité sociale sachant qu'à l'initiative du capital financier mondialisé son démantèlement est engagé.

Le corporatisme

Le corporatisme est depuis plus d'un siècle la réponse classique au temps de crise. Mais il s'agit de bien distinguer. D'abord, rappelons que « *corporatisme* » et « *fascisme* » ne sont pas identiques en tous points. Le fascisme suppose l'écrasement physique de la classe ouvrière organisée et la disparition des libertés fondamentales. Il n'aboutit pas à l'intégration des organisations ouvrières, mais à leur disparition.

Le corporatisme peut aboutir à l'intégration ou à la disparition de ces organisations, par la violence, mais également « *à froid* ». Tel est le sens du discours de Macron le 1^{er} Mai, s'inspirant nettement de Pétain, appelant les syndicats à être « *chamaillieurs* » (le *Larousse* rappelle qu'une chamaillerie est une « *petite querelle bruyante, sans conséquence* »). Il est faux de voir dans cette formule une plaisanterie humiliante ; elle est, au contraire, d'une grande politique : l'action des syndicats doit être « *sans conséquence* ».

D'où la rhétorique permanente sur les « *corps intermédiaires* », à propos desquels nous nous sommes longuement expliqués : un corps intermédiaire appartient au même organisme que les autres parties.

Le macronisme, pour aller au corporatisme, ne peut le faire par la force, il n'a pas d'autre moyen que l'acceptation des responsables des organisations syndicales ou se disant telles. Dans ce

dispositif, la politique de la CFDT est connue et elle n'a aucun rôle en soi, pour elle-même. Elle ne sert que de courroie de transmission, de « dialogue », de « concertation », de poison clérical visant à paralyser la classe ouvrière. Il ne faut en rien imaginer que des directions « ouvrières » puissent, par leur origine agissant comme un talisman, rejeter nécessairement le corporatisme. **Karl Renner**, dirigeant historique de la social-démocratie autrichienne, a appelé à voter « oui » au rattachement de l'Autriche à l'Allemagne hitlérienne. En 1958, Guy Mollet, dirigeant historique de la SFIO, est entré sans aucune difficulté au gouvernement corporatiste de de Gaulle etc.

Si le discours en faveur de l'Union sacrée, malgré tout, n'a pas fonctionné, la logique qui le conduit n'est pas terminée. On reparle de la réforme du CESE (Conseil économique, social et de l'Environnement), auquel Castex a rendu un hommage appuyé dès le premier jour. Rappelons qu'il est composé, entre autres, des représentants des Confédérations ouvrières. Cette réforme est annoncée depuis le début du quinquennat Macron : une **Chambre de la société civile**, se substituerait au CESE. Le projet est devenu « *Forum de la République* » en 2019 qui serait amené à donner un avis (non obligatoire) sur les lois économiques et sociales. Donc les Confédérations ouvrières auraient un rôle dans l'élaboration de la loi, ce qui les lierait au pouvoir politique Et après le "*Forum de la République*", la "*Chambre des Faisceaux et des Corporations*" à l'instar du corporatisme mussolinien ?

Julien Blanchet, vice-Président du CESE a évoqué ce sujet le mercredi 8 janvier (2020) : la Convention citoyenne (150 personnes tirées au sort) « *s'articule parfaitement - et c'est un symbole particulier que cela se passe au CESE - parce qu'elle s'articule à la fois avec les forces vives, la société civile organisée, mais aussi avec la représentation nationale et avec la liberté que les parlementaires auront dans le cadre de l'examen législatif des propositions de ces citoyens.* ». Et le site du CESE affirme le 10 mars « *la réforme du CESE, c'est pour bientôt !* »

Décidément, il se passe beaucoup de choses pendant la pandémie

Ce projet de « réforme » vient de loin. Il n'est que la reprise du projet gaulliste de 1969 qui se solda par le départ de de Gaulle. Celui-ci, dans ses *Mémoires de guerre* (Chapitre intitulé « l'Ordre », ce n'est pas un hasard) écrivait : « *Bref, rénover l'économie afin qu'elle serve la collectivité avant de fournir des profits aux intérêts particuliers et, du même coup, rehausser la condition des classes laborieuses, c'est ce que souhaitait le sentiment général. Le Régime de Vichy avait essayé d'y répondre. Si, dans le domaine financier et économique, ses technocrates s'étaient conduits, malgré toutes les traverses, avec une incontestable habileté, d'autre part, les doctrines sociales de la « révolution nationale » : organisation corporative, Charte du travail, privilèges de la famille, comportaient des idées qui n'étaient pas sans attrait. Mais le fait que cette entreprise se confondait avec la capitulation ne pouvait que rejeter les masses vers une tout autre mystique.* »

Comment ne pas constater que l'intensification de la répression actuelle montre la tendance à aller vers un « *Vichy sans les Allemands* » selon l'heureuse expression d'**Alexandre Hébert**, mais Vichy pas sans la *Milice*, qu'elle soit « *réelle et armée* » (**Benalla, Lallement**) ou « *médiatique* ». Nous ne citerons pas tous les noms des plumitifs aux ordres, la liste prendrait trop de place. Il n'y a pas de corporatisme possible sans police de la pensée et sans police tout court.

La responsabilité de la Libre Pensée

Nous avons des éléments d'analyse et de compréhension liés à notre histoire. Notre situation de carrefour du mouvement ouvrier et démocratique nous amène à pouvoir donner ces éléments sans être accusés de récupération électorale, ni d'intérêt boutique.

La **FNLP**, ses Fédérations, ses militantes et ses militants sont en relations avec des milliers de responsables, de militants, d'Elus, de démocrates, des centaines d'associations, syndicats, mouvements, partis etc. Notre capacité d'analyse nous met en disposition d'avoir une capacité d'initiative(s). Cette capacité d'analyse, non seulement ne nous interdit pas de prendre ou de répondre à toute initiative, mais nous y oblige.

Le Congrès de la FNLP se prononce :

- *Pour le retrait des dispositions liberticides et pour le retrait des lois et ordonnances dans le cadre du droit d'urgence sanitaire.*
- *Contre toute forme de censure ou de contrôle des médias, de la liberté d'expression et de critique.*
- *Contre toute forme de restriction des libertés fondamentales, quel qu'en soit le prétexte.*
- *Contre les violences policières d'Etat*
- *Pour la pleine défense de la liberté d'association.*
- *Pour la pleine défense de la liberté syndicale, la défense du droit de grève, la défense sous toutes ses formes du droit syndical (droit de retrait, défense des CHSCT et de leurs prérogatives, défense des Prud'hommes, etc.).*

Le Congrès de la FNLP agira avec toutes celles et tous ceux qui sont prêts à se joindre à elle sur ces revendications, en totalité ou partiellement.

Adoptée par le Congrès par 1327 Pour, 0 Contre, et 46 Abstentions